



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Etaient présents : Mmes Roselyne Charreyron, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Joël Ferrier, Didier Maneval, Michel Petit, André Viallon

Excusés : Mme Annie Chaudier (pouvoir à Mme Nicole Verilhac)
Mme Marie-Claude Montel (pouvoir à M. Bernard Cheynel)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Jean-Michel Eyraud (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2014.
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.
Bernard Cheynel signale que certains points n'ont pas eu de réponse : vidéoprotection, la commission journal n'est pas ouverte à l'opposition.
Madame le maire répond que des articles peuvent être transmis et seront repris dans le journal.
Le compte-rendu du 25 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

■ Commissions communales et intercommunales

a) Délégations du conseil municipal à l'exécutif municipal

Le Conseil municipal est sollicité pour déléguer au maire pendant la durée du mandat un certain nombre d'attributions pour la gestion communale, comme le tarif des droits de voirie, les emprunts pour les investissements, la préparation et la passation des marchés, la création de régies comptables, la délivrance des concessions dans les cimetières, la rémunération des honoraires d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice, d'experts, l'application des droits de préemption, la réalisation de la ligne de trésorerie, etc.

Vote à l'unanimité

b) Installation la commission communale des impôts directs

À la demande de la Commission communale des impôts directs, une liste de 32 membres a été établie et transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Loire.

La Direction départementale des finances publiques retiendra, outre le Maire, 8 titulaires et 8 suppléants.
Christiane Martignon demande quel est l'objet de cette commission. Il s'agit de la vérification des travaux réalisés permettant le réajustement des taxes d'habitation.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

c) Demande d'adhésion des communes de Saint-Julien-du-Pinet, Marthes et Bas-en-Basset au SICCDE (Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants)

Le Comité syndical du SICCDE s'est réuni le 17 mai 2014. Les communes de Saint-Julien-du Pinet, Marthes et Bas-en-Basset souhaitent adhérer au syndicat. Le précédent Syndicat avait accepté ces trois demandes d'adhésion. Il appartient maintenant à chaque commune adhérente de délibérer pour leur adhésion.

Vote à l'unanimité

■ Budget et finances

a) Autorisation d'encaisser une somme de 1 192,59 € relative à la TVA non régularisée concernant l'exercice 2010

Le trésorier souhaite une délibération du Conseil municipal afin que la Commune puisse encaisser une somme de 1 192,59 € relative à une régularisation de TVA sur l'exercice 2010.

Vote à l'unanimité

b) Gratuité de l'entrée de la piscine du Fraisse en début de saison (du 1^{er} au 3 juillet 2014)

La piscine du Fraisse a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. En raison des horaires réduits de la piscine, les 3 premiers jours sont gratuits.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

■ Remboursement de frais divers et subventions

a) Remboursement de frais aux partenaires de la création du Jardin de la Mémoire

Il convient de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement aux partenaires qui se sont déplacés dans le cadre de l'inauguration du Jardin de la Mémoire. Il s'agit de la famille Arikha, Monsieur Louis Benech, pour un total de 3 013,30 €.

Michel Petit demande que soit créée une commission afin de faire des économies sur le budget fonctionnement.

Madame le maire précise que cette réflexion sera intégrée à la commission finances.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

b) Règlement de frais d'hébergement à l'Hôtel de la Plage

À l'occasion de la conférence de Monsieur Sylin, « enfant caché », M. et Mme Darcissac sont venus au Chambon le 20 avril 2014. Il convient de régler leurs frais d'hébergement à « l'Hôtel de la Plage », pour la somme de 144,40 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

c) Repas au Restaurant du Golf pour le 26 avril 2014

Il convient de régler au Restaurant du Golf, « La Pierre de Lune », deux repas pris le samedi 26 avril 2014 à l'occasion de la venue de Monsieur Chemarin, du Conseil économique, pour la somme de 47,80 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

d) Remboursement de frais aux Mèlèzes pour la Nuit Européenne des Musées

Dans le cadre de la Nuit Européenne des Musées, un repas à été offert le 17 mai 2014 à des jeunes du collège du Lignon qui ont assuré la permanence du Lieu de Mémoire jusqu'à 22 heures. 14 jeunes étaient présents. Le montant de la facture s'élève à 126 €.

Vote à la majorité (20 pour, 3 contre)

e) Règlement de frais de repas au restaurant Les Séquoias

Il convient de régler au restaurant « Les Séquoias » la somme de 9,50 €, pour un repas pris le 17 mai 2014 par M. Laurent Roulet, intervenant pour le « Café Chantant », à la bibliothèque municipale.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

f) Repas de l'Afig à Bel Horizon

Il convient de régler au restaurant « Bel Horizon » un repas offert à l'association française des internationaux golfeurs (AFIG) lors de leur séjour sur notre commune. Le montant est de 930 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

g) Remboursement de frais de M. Gérard Régnier pour la conférence du 11 juin 2014

Dans le cadre de l'inauguration du Jardin de la Mémoire, Monsieur Gérard Régnier a donné une conférence au Lieu de Mémoire le 11 juin 2014. Il convient de lui rembourser ses frais de déplacement pour un montant de 529,14 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

h) Subvention exceptionnelle à l'Entraide Haute-Loire

Madame le Maire indique aux conseillers que Madame Chantal Astier, salariée de l'Entraide Haute-Loire, a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € afin d'organiser un déplacement à Eurodisney au profit d'enfants placés en famille d'accueil.

Madame le Maire précise que ce projet est porté par l'Entraide Haute-Loire et le versement de la subvention se fera par son intermédiaire.

Christiane Martignon signale que de nombreuses familles d'accueil sont présentes sur notre commune et s'étonne de cette demande.

Michel Petit souligne que cette question doit relever du CCAS.

Marie Gaillard, vice-président, regrette cet oubli.

Bernard CHEYNEL signale que les subventions sont très encadrées.

Vote à la majorité (18 pour, 4 contre et une abstention)

i) Demandes de subventions pour 2 projets de travaux d'amélioration de desserte forestière

L'ONF gère notre parc forestier et doit réaliser des travaux d'amélioration de desserte forestière dans le secteur de Peybroussou.

- Premier projet : mise au gabarit d'une route forestière sur 520 m linéaires, création d'une place de dépôt de 500 m², et d'une place de retournement de 70 m². Montant total du projet : 19 750 € HT. Subvention sollicitée : 13 725 € HT, et autofinancement de 5 925 € HT.

- Deuxième projet : mise au gabarit d'une route forestière sur 1365 m linéaires, création d'une place de dépôt/retournement de 500 m², d'une place de retournement de 70 m², et de deux places de dépôt de 500 m² chacune.

Montant du projet : 46 935 € HT. Subvention sollicitée : 32 854,50 € HT, et autofinancement de 14 080,50 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2015.

Bernard Cheynel demande si cette dépense est portée au budget. La dépense sera prévue sur le budget 2015.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

j) Autorisation d'accorder une subvention de 515 € au collège du Lignon pour le projet « La restauration collective, moteur du développement durable »

Le collège du Lignon souhaite mettre en place un circuit court pour la restauration collective. Le projet, qui comprend l'organisation, la liste des fournisseurs, les frais de déplacement et les frais de mission et de communication, s'élève à 9 609,75 €. Le collège souhaite une participation de la commune à hauteur de 515 €.

Vote à l'unanimité

■ Convention

a) Renouvellement de la convention de mise à disposition du cinéma entre la commune et le Cinémascoop

La convention entre la commune du Chambon et le Cinémascoop date de 1999. Il convient d'effectuer une mise à jour et d'en limiter la durée à trois ans renouvelables. Toutes les autres conditions sont inchangées.

Madame le Maire énonce les articles principaux de ladite convention.

Voté à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Augmentation du régime indemnitaire de Floriane Barbier au Lieu de Mémoire

Floriane Barbier ayant été titularisée au 1^{er} juillet, elle souhaite une réactualisation de son Indemnité d'administration et de technicité, qui passerait du taux 3,3 au taux 4, à savoir une augmentation d'environ 83 € par mois.

Vote à la majorité (19 pour, 4 abstentions)

■ Urbanisme

a) Présentation de l'esquisse de l'extension du club-house du golf

Le cabinet Denis Paradon, associé à l'Atelier D'Alambre, retenu pour l'extension du club-house du golf, a établi une esquisse du projet.

Madame le Maire propose de présenter l'esquisse affichée dans la salle à la fin du Conseil.

b) Terrain Valayer au Genest

Après l'annulation de la délibération 182/2013, il convient d'établir un acte rectificatif reconnaissant la propriété de M. Valayer sur cette courette. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de M. Valayer.

Vote à l'unanimité

c) Délibération rectificative pour le déplacement d'un chemin rural à la Naute

L'ancien chemin rural sera vendu à l'euro symbolique avec dispense de paiement à M. Braemer, et la bande de terrain vendue par M. Braemer à la commune sera vendue à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Vote à l'unanimité

d) Délibération rectificative pour le déplacement d'un chemin rural à Cellier

L'échange de terrains avec les consorts Rivière fera l'objet d'une double vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Vote à l'unanimité

e) Délibération rectificative pour le déplacement d'un chemin rural à la Valette

L'échange de terrains avec M. Bourdarot fera l'objet d'une double vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Vote à l'unanimité

f) Vente de deux parcelles de terrain à la Riaille du Chomor à M. et Mme Bouix

M. et Mme Bouix souhaitent acquérir deux parcelles de terrains à la Riaille du Chomor. S'agissant de terrain agricole, le prix proposé est de 6 €/m². Il s'agit des parcelles section BW n° 189 (433 m²) et 264 (1 518 m²). Bernard Cheynel souligne que ce prix est excessif eu égard à un terrain agricole. Ce tarif a été fixé, il y a 2 ou 3 ans.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre)

■ Cimetière

a) Rétrocession d'une concession au cimetière de Suc Allard

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que Madame Fabienne Guyenne a acquis le 16 août 2012 un emplacement pour une concession (deux places simples référencées îlot D n° 15 et 16) au cimetière municipal de Suc Allard pour une durée trentenaire, soit 360 mois.

Par courrier du 15 mai 2014, Mme Guyenne demande la rétrocession de l'emplacement n° 16.

La concession a été acquise moyennant la somme de 864 € pour 2 places, soit 432 € pour l'emplacement n°16. La rétrocession se calcule sur les 2/3 du prix d'acquisition représentant la part du budget principal de la Commune, soit 288 € et proportionnellement à la date d'échéance (28 ans et 2 mois), soit :

$$\begin{aligned} \text{Conversion en mois de la période restante 28 ans et 2 mois} &= 338 \text{ mois} \\ 288 \text{ €} \times 338/360 &= 270,40 \text{ €}. \end{aligned}$$

Madame le maire demande l'accord du conseil municipal concernant cette rétrocession.

Voté à l'unanimité

■ Lieu de Mémoire

a) *Ventes au Lieu de Mémoire*

Sur le site du Lieu de Mémoire, il est proposé la vente de différents documents :

- Cartes postales pour le prix de 1 €
- Vente de DVD « Les armes de l'esprit », au prix identique à celui proposé dans les boutiques, à savoir 21,40 €.
- Vente des catalogues de l'exposition « Arikha », au prix de 20 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

b) *Application d'un tarif de 7 € pour les soirées lecture au Lieu de Mémoire*

Deux soirées lecture se dérouleront au Lieu de Mémoire durant l'été : l'une en juillet par Cécile Falcon, l'autre en août par Pascal Riou. Le tarif d'entrée proposé est de 7 €.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

c) *Application d'un tarif de 1,50 € pour les ateliers pédagogiques*

Les écoles extérieures à la commune du Chambon sont reçues pour les ateliers pédagogiques. Il est proposé un tarif de 1,50 € par élève.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

d) *Gratuité des ateliers pédagogiques*

L'entrée aux ateliers pédagogiques proposés par le Lieu de Mémoire est gratuite pour les établissements scolaires du Chambon (primaires, collège du Lignon, Synergie 43 et les Cardamines).

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

e) *Conférences*

Durant la saison estivale, des conférences sont organisées au Lieu de Mémoire, avec Patrick Cabanel, François Boulet, Françoise Fernandez et Paul-Armand Gette. Il conviendra de leur rembourser leurs frais de transport et de séjour au Chambon.

Vote à la majorité (18 pour, 5 abstentions)

Bernard Cheynel demande le nombre d'entrées à mi-parcours 2014. Madame le maire répond que depuis l'inauguration jusqu'à fin juin, le nombre d'entrée est de 10 000 visiteurs et 1 000 enfants.

L'Académie de Clermont-Ferrand est la mieux représentée.

L'académie de Lyon souhaite renforcer ses liens avec le lieu de Mémoire.

Le montant des recettes sur un an est de l'ordre de 30 000 €.

En soutien au lieu de Mémoire, une personne américaine a envoyé à la commune un chèque de 1 000 dollars en l'honneur de la famille Trocmé.

■ Questions diverses

Joël Ferrier prend la parole et demande :

→ Où en sont les commissions ?

→ Que devient le site du collège Cévenol ?

→ Où en est le projet de la maison de retraite « les Genêts » ?

Madame le maire reprend le courrier adressé par l'opposition et répond aux différentes interrogations.

Concernant les dépenses de fonctionnement (011) un document reprenant le détail de tous les postes de dépenses est distribué aux membres du conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 45

◇◇◇◇◇◇